

## NOTE DE SERVICE 2009.05.09

# CONSIGNES POUR LE CAS D'ALERTE CYCLONIQUE

DESTINATAIRES : TOUS SERVICES

Les dispositions suivantes sont arrêtées pour assurer la sécurité des personnes et des biens en cas de perturbation météorologique grave, de tempête tropicale ou d'ouragan (cyclone). Les personnels médicaux et non médicaux du CHU concernés par son exécution sont tenus de les appliquer prioritairement et dans leur globalité.

### 1) **EN CAS DE PERTURBATION METEOROLOGIQUE GRAVE**

Dès lors qu'une situation de risque suffisamment grave se présentera, et même en l'absence de déclenchement du dispositif d'alerte par les autorités, une cellule de crise comprenant :

- Le Conseil Exécutif, l'Equipe de Direction, les Ingénieurs Génie Civil et biomédicaux, un représentant du SAMU

sera constituée. Cette cellule pourra décider de demander à l'ensemble des médecins de garde et d'astreinte de rejoindre l'Hôpital.

De même, le renforcement de certains services (Urgences, Bloc Opératoire, Réanimation, Brûlés,...) ou le rappel de certains personnels pourront être décidés (Blanchisserie, Cuisine, Ateliers,...).

Toutes les personnes concernées recevront dans ces cas-là un appel téléphonique les invitant à regagner leur service.

## 2) EN CAS DE TEMPETE TROPICALE OU D'OURAGAN

Le dispositif d'alerte de la population arrêté par les autorités est le suivant :

### NIVEAU DE VIGILANCE ET D'ALERTE

#### ▪ LA MISE EN GARDE « JAUNE »

	DESCRIPTIF
CARACTERISTIQUES	<p><b>DANGER IMPRECIS (OU IMPACT FAIBLE) :</b>  <b>Mot d'ordre : <u>SOYEZ ATTENTIF</u></b></p> <p>Un phénomène cyclonique a été détecté par les services de Météo France.            La prévision de trajectoire l'amène à se rapprocher de l'arc antillais. Mais aucune certitude ne peut être affichée quant à sa dangerosité future et son impact réel.</p> <p><b><u>Cadre espace-Temps :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soit le phénomène se trouve à plus de 48 heures des Petites Antilles et les effets peuvent être très importants.</li> <li>▪ Soit l'île reste en marge du phénomène et l'impact sera faible</li> </ul>
CONSEQUENCES EVENTUELLES	<p>Actuellement le phénomène ne menace directement aucun territoire antillais. Cependant, son évolution pourrait l'amener à être dangereux pour certaines îles.</p>

▪ **LA PREALERTE « ORANGE »**

<b>DESCRIPTIF</b>	
<b>CARACTERISTIQUES</b>	<p><b>DANGER PLAUSIBLE (OU IMPACT MODERE) :</b> Mot d'ordre : <b><u>PREPAREZ-VOUS</u></b></p> <p>Un cyclone déjà identifié continue sa progression vers l'arc antillais ou un nouveau cyclone se forme dans l'environnement proche des Petites Antilles.</p> <p><b><u>Cadre espace-Temps :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soit les conditions très dangereuses liées à une forte tempête ou un ouragan sont plausibles dans plus de 24 heures.</li> <li>▪ Soit des conditions liées à une forte dépression ou une tempête sont probables dans moins de 24 heures.</li> </ul>
<b>CONSEQUENCES EVENTUELLES</b>	<p>Une menace plus ou moins importante se précise. Il convient donc de se préparer à l'éventualité du passage d'un phénomène cyclonique sérieux. Ce niveau peut être déclenché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soit dans la perspective de passer à un niveau supérieur (alerte ou confirmation de passage)</li> <li>➤ Soit dans la perspective de se prémunir contre certaines conséquences du passage d'un phénomène à proximité plus ou moins immédiate.</li> </ul>

▪ **L'ALERTE « ROUGE »**

<b>DESCRIPTIF</b>	
<b>CARACTERISTIQUES</b>	<p><b>DANGER PROBABLE (OU IMPACT IMPORTANT) :</b> Mot d'ordre : <b><u>PROTEGEZ-VOUS</u></b></p> <p>Le cyclone continue sa progression vers l'arc antillais et la probabilité d'impact est de plus en plus forte.</p> <p><b><u>Cadre espace-Temps :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soit des conditions très dangereuses de forte tempête ou un ouragan sont probables dans 6 à 18 heures.</li> <li>▪ Soit des conditions dangereuses sont quasi certaines mais ne nécessiteront pas le passage au niveau supérieur.</li> </ul>
<b>CONSEQUENCES EVENTUELLES</b>	<p>Les prévisions confirment une menace probable pour un ou plusieurs territoires des Petites Antilles. Des mesures de protection doivent être impérativement mises en œuvre. Ce niveau peut être déclenché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soit dans la perspective de passer au niveau ultime. (confirmation du passage).</li> <li>➤ Soit dans la perspective de se prémunir contre des conséquences du passage d'une tempête voire d'un ouragan à proximité d'un territoire</li> </ul>

▪ **LA CONFIRMATION DU PASSAGE « VIOLET »**

	DESCRIPTIF
CARACTERISTIQUES	<p><b>DANGER CERTAIN (ET IMPACT MAJEUR) :</b> Mot d'ordre : <b><u>CONFINEZ-VOUS</u></b></p> <p>Il est maintenant sûr que le cyclone aura un impact majeur.</p> <p><i>Cadre espace-Temps :</i> Des conditions très dangereuses d'ouragan sont certaines dans 3 à 6 heures.</p>
CONSEQUENCES EVENTUELLES	<p>La menace est entièrement confirmée et le danger devrait être maximal pour les populations directement touchées par le passage du phénomène</p> <p>Toutes les mesures de protection, de sauvegarde et de préparation de gestion de crise doivent être impérativement mises en œuvre.</p> <p>Ce niveau doit être déclenché dans la perspective de se prémunir contre toutes les conséquences du passage d'un ouragan sur un territoire</p>

▪ **PHASES DE SECOURS ET DE RETOUR A LA NORMALE « GRIS »**

	DESCRIPTIF
CARACTERISTIQUES	<p><b>DANGER ATTENUÉ (OU ECARTE) :</b> Mot d'ordre : <b><u>RESTEZ PRUDENT</u></b></p> <p>Le phénomène cyclonique s'éloigne, s'écarte ou évite l'île et plusieurs hypothèses sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>① Le phénomène a frappé directement et certains effets collatéraux (vents, houle, crues, etc.) subsistent et pourraient encore générer des dégâts.</li> <li>② Le territoire n'a pas été frappé directement mais des effets plus ou moins importants de son passage se sont faits sentir,</li> <li>③ Le phénomène a épargné le territoire n'occasionnant que quelques pluies et épisodes venteux.</li> </ul> <p>Selon les conséquences du passage du phénomène, les conditions d'un retour à la normale seront plus ou moins rapides à réunir.</p>
CONSEQUENCES EVENTUELLES	<p>Tous les dangers ne sont pas écartés mais la menace directe liée au passage du phénomène est passée.</p> <p>Ce niveau doit être déclenché pour permettre l'intervention des moyens de secours.</p> <p>La population peut sortir à proximité de son habitation ou des abris en prenant des précautions en particulier près des lieux sensibles (cours d'eau, plages, endroits à forte pente, etc...).</p>

## **2-1) AU DECLENCHEMENT DE LA MISE EN GARDE « JAUNE »**

**2.1.1.** Un PC est immédiatement constitué comprenant :

- Le Conseil Exécutif
- L'Equipe de Direction
- Les Ingénieurs Civil et Biomédicaux
- Un représentant du SAMU

**2.1.2.** En dehors des jours et heures ouvrables et sur appel téléphonique de la Direction, les responsables des services (médecins, cadres de santé et administratifs, ingénieurs, techniciens supérieurs, agents chefs, contremaîtres, chef de garage, etc...) se rendent dans leurs services respectifs pour y procéder aux opérations de vérification et d'inventaire et notamment :

- bon fonctionnement des fermetures
- sécurité des patients
- sécurité des équipements et fournitures
- disponibilité des équipements de secours
- sauvegarde des données sur les micro-ordinateurs.

Ils doivent signaler aux services concernés (services techniques...) les déficiences constatées relatives à la sécurité.

Les services de soins pourront, sur avis des médecins, autoriser tous les malades qui le souhaitent à retourner à leur domicile.

**2.1.3.** Une fois ces opérations terminées, les responsables pourront quitter l'établissement, en se tenant constamment à l'écoute des bulletins d'information météo diffusés à la radio et à la télévision, mais devront se tenir immédiatement disponibles en cas de déclenchement des niveaux d'alerte supérieurs.

## **2-2) AU DECLENCHEMENT DE LA PREALERTE « ORANGE »**

**2.2.1.** Un PC est immédiatement composé autour du Directeur Général et comprenant :

- le Conseil Exécutif, un représentant du SAMU et l'Equipe de Direction
- les chefs de pole
- les Responsables des Services Techniques et informatiques
- le cadre soignant et administratif de chaque pôle
- les Cadres Supérieurs de Santé,
- 2 secrétaires administratives à désigner au sein des secrétariats administratifs,
- le Responsable de la Cuisine,
- le Responsable de la Blanchisserie,
- Un représentant de l'EFS (convoqué par la Direction).

Les personnes ci-dessus désignées se réunissent sans autre convocation à la Direction de l'Hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN (salle de CA) pour y recevoir les consignes.

Le point est fait concernant les dispositifs de sécurité et la disponibilité effective des personnels médicaux et non médicaux.

**2.2.2.** Dans chaque service, les dispositions sont prises, en fonction de l'actualité météorologique pour soit préparer le passage au niveau d'alerte supérieur (Cf. point 2-3) soit se prémunir des effets restreints du phénomène cyclonique (passage éloigné ou de faible intensité).

Les équipements bureautiques doivent être éteints, débranchés, et parfaitement protégés de l'arrivée éventuelle d'eau par leurs utilisateurs.

Toutefois, pour maintenir l'accès à intranet, un PC sera maintenu en service dans chaque service, dans le local le mieux protégé.

Il est également demandé de vérifier la bonne protection de l'ensemble des équipements de chaque service, et notamment la sécurité des fermetures (fenêtres, baies vitrées, portes extérieures...).

**2.2.3.** Le PC désigne les cadres de direction soignants, administratifs et techniques qui constituent la Cellule de Post-Crise. Cette Cellule est chargée d'organiser le fonctionnement de l'Hôpital, et le retour à la normale après le passage du phénomène. Elle peut être amenée à retourner au domicile avant la phase violette de l'alerte. Chaque service désignera les agents qui la constituera. Ils pourront rester sur place dans leur établissement.

### **2-3) AU DECLENCHEMENT DE L'ALERTE « ROUGE »**

L'ensemble des personnels médicaux et non médicaux en service rejoignent leurs services respectifs.

Les agents en roulement qui doivent assurer la relève prennent toutes dispositions pour rejoindre leur service au plus tôt et dans tous les cas avant le déclenchement du niveau d'alerte Violet.

Les médecins de garde ou en astreinte prennent leur garde sur place selon le tableau ci-après :

<u><b>A l'Hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN</b></u>	<u><b>A la M.F.M.E.</b></u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Médecin de garde des urgences</li> <li>* Médecin d'astreinte en médecine générale</li> <li>* Anesthésie Chirurgie Cardio-vasculaire</li> <li>* Anesthésiologie</li> <li>* Brûlés</li> <li>* Cardiologie</li> <li>* Chirurgie Cardio-vasculaire</li> <li>* Chirurgie Générale</li> <li>* Chirurgie orthopédique</li> <li>* Endoscopie Trachéo-bronchique</li> <li>* Endoscopie digestive</li> <li>* Neurochirurgie</li> <li>* Odontologie</li> <li>* Ophtalmologie</li> <li>* ORL</li> <li>* Pharmacie</li> <li>* Radiologie</li> <li>* Réanimation</li> <li>* Stomatologie</li> <li>* Laboratoires de biologie, biochimie, hématologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Anesthésie -Réanimation</li> <li>* Gynécologie -Obstétrique</li> <li>* Pédiatrie</li> <li>* Néonatalogie</li> <li>* Chirurgie Infantile</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><u><b>A l'Hôpital CLARAC</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Radiothérapie -Oncologie</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><u><b>Au Centre Emma VENTURA</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Médecin d'astreinte</li> </ul>

Les cadres de direction, les cadres administratifs et techniques, les cadres supérieurs de santé, les cadres de santé, les techniciens supérieurs, agents-chef, contremaîtres, maîtres-ouvriers, ouvriers, même en congé, repos ou récupération, rejoignent leur service sans délai et sans autre forme de convocation.

Aucun agent ne devra quitter son service sans autorisation du responsable de son service.

Le non-respect de ces dispositions pourrait engager la responsabilité de ceux qui ne les auraient pas respectées sans motif fondé.

Chacun pour ce qui le concerne, s'assure de la mise en sécurité de son service (sécurité des patients, contrôle de la bonne fermeture des portes et fenêtres, mise en place des matériels de sécurité, protection des équipements y compris informatiques...).

Chaque service fera connaître à la cuisine centrale ses besoins en alimentation tant pour les patients que pour les personnels présents.

Les consignes particulières en relation avec l'événement seront transmises en fonction de l'évolution du phénomène.

Il est rappelé que l'interdiction de circuler sur le réseau routier ne s'applique qu'au déclenchement du niveau d'alerte Violet.

## **2-4) EN CAS DE CONFIRMATION DU PASSAGE DU PHENOMENE « VIOLET »**

Toute circulation extérieure est rigoureusement interdite, les personnels et responsables présents s'assurent en permanence de la sécurité des personnes et des biens, et prennent à cet effet les mesures jugées nécessaires en relation avec le PC installé dans chaque établissement.

Les rideaux des chambres sont baissés et les baies fermées.

Les circulations intérieures ne pourront se faire que par les circulations protégées.

L'accès aux passerelles reliant l'Hôpital Pierre Zobda-Quitman et la M.F.M.E. est interdit.

**Les présentes consignes s'appliquent à l'ensemble du personnel de l'Etablissement, y compris aux agents en congé annuel, en repos hebdomadaire ou en récupération.**

## **3) EVALUATION DES DOMMAGES**

Dès le retour à un fonctionnement régulier du service public hospitalier, les responsables des services doivent procéder au recensement le plus exhaustif possible de l'ensemble des dommages constatés dans leurs unités, et en communiquer la liste dans les meilleurs au Directeur Général.

Pour les dégâts aux biens subis par les agents, les responsables des services rappelleront que la survenue d'un cyclone ne modifie pas les règles de responsabilité habituelles et inviteront les agents dont les véhicules auraient été endommagés dans l'enceinte du CHU à faire une déclaration à leur propre assureur et à en informer la Direction générale, par l'intermédiaire de leur encadrement.

**Fort-de-France, le**

**Le Directeur Général p.i.**

**B. CAVIGNAUX**